

**AVIS DE CREATION
DE TITRE DE PROPRIETE**

**Société par Actions Simplifiée " Alain SPADONI & Associés,
Notaires ", titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO (Corse-du-Sud), 3
avenue Eugène Macchini, Immeuble « Le Régent »,**

COMMUNE de ZONZA et SAN GAVINO DI CARBINI (Corse du Sud)

Date de l'acte : 09 juillet 2021

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat par Maître Olivier LE HAY, Notaire associé de la société par Actions Simplifiée " Alain SPADONI & Associés, Notaires ", titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO (Corse-du-Sud), 3 avenue Eugène Macchini, Immeuble « Le Régent »,

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017, un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil au profit de :

Monsieur Pierre Jean Baptiste BERETTI, époux de Madame Anne Marie CERVONI, demeurant à MARSEILLE (13014) 5 boulevard de St Jean de Dieu. Né à SAN GAVINO DI CARBINI (20170) le 28 avril 1898. Décédé à MARSEILLE (13014) le 06 août 1977.

Sur la commune de ZONZA :

- **Diverses parcelles de terre lieudit « Bulgara » et « Scoricato » :**
Section B n° 162 pour 16a 05ca, section B n° 163 pour 02ha 07a 80ca, section B n° 164 pour 01ha 45a 25ca, section B n° 165 pour 04ha 87a 75ca, section B n° 167 pour 02ha 48a 10ca et section B n° 168 pour 03ha 08a 60ca.

Sur la commune de SAN GAVINO DI CARBINI :

- **Une maison lieudit « Chiusa » :**
Section F n° 1185 pour 04a 48ca.

- **Diverses parcelles de terre lieudit « Scorticato », « Occhiteso », « Orra », Rinacciolo », « Fenajo », « Fiume », « Poggio Ribello » et « Caloniche » :**
Section F n° 65 pour 06ha 73a 56ca, section F n° 66 pour 03ha 70a 95ca, section F n° 107 pour 05ha 26a 19ca, section F n° 257 pour 47a 95ca, section F n° 258 pour 20a 98ca, section F n° 259 pour 70a 54ca, section F n° 260 pour 01ha 27a 77a, section F n° 261 pour 20a 38ca, section F n° 447 pour 01ha 61a 96a, section F n° 468 pour 01a 60ca, section F n° 469 pour 38a 40ca, section F n° 844 pour 45ca, section F n° 845 pour 11a 95ca, section F n° 846 pour 02ha 40a 12ca, section F n° 847 pour 08a 65ca, section F n° 865 pour 38a 55ca, section F n° 866 pour 29a 47ca, section F n° 867 pour 26a 92ca, section F n° 868 pour 16a 82ca et section F n° 869 pour 23a 60ca.

- **Biens non délimités lieudit « Liscio » et « Uccevo » :**
Section F n° 326 pour 02ha 51a 51ca à prendre sur une parcelle de 03ha 35a 35ca, section F n° 327 pour 05a 99ca à prendre sur une parcelle de de 03ha 35a 35ca, section F n° 837 pour 05a 99ca à prendre sur une parcelle de 04ha 33a 60ca.

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Le présent avis sera affiché en Mairie pendant TROIS (03) mois.

L'avis de réception de la Préfecture devra être envoyé à l'adresse mail suivante : prescriptives.spadonietassocies.20004@notaires.fr.

**Pour Avis
Maître Olivier LE HAY
Notaire associé**